

Le ministère du Travail prépare un décret sur les poussières sans effet spécifique

« Pollution dans les entreprises : le patronat met la poussière sur le tapis », titre **L'Opinion**, rappelant que le 29 juillet 2020, le Conseil d'Etat a ordonné à l'Etat de durcir sa réglementation en matière de poussières sans effet spécifique. Le ministère du Travail prépare un décret sur le sujet. Il sera soumis au Conseil national d'orientation des conditions de travail. Mais depuis plusieurs mois, le patronat s'est mis en mode combat contre ce décret, souligne le quotidien, qui revient sur la genèse de cette opposition. Ses responsables rencontrent Jean Castex. Plusieurs branches ou métiers écrivent au Premier ministre et la CPME, l'U2P, l'UIMM et le Medef ne sont pas en reste. Cet inventaire des insurgés obéit à une logique, juge L'Opinion?: si une norme de 0,9 milligramme devait s'appliquer (selon les informations du quotidien, elle est retenue dans la rédaction actuelle du décret) elle obligerait à des millions d'euros de travaux de ventilation et d'aération ou au port de masques FFP3 par les salariés. Le patronat argumente que sont potentiellement concernées toutes les entreprises, des bureaux de la Défense aux supermarchés. « Cela ne correspond pas aux informations que nous avons, répond Sébastien Mariani (FGTE). » En tout cas, cette vision cauchemardesque d'une France en FFP3 commence à rebuter le gouvernement. « Sur la base des premiers travaux de l'Anses, il faudra définir les objectifs suffisamment protecteurs pour les salariés et atteignables techniquement par les entreprises », dit-on au cabinet d'Elisabeth Borne, qui se dit prêt à regarder à nouveau le sujet. (**L'Opinion**, p.5)